

# Pouvoir et médecine

Contributions de la série d'événements  
Medical Humanities 2017-2020

## Différences salariales : une perspective sociologique

Kilian Künzi

Responsable des secteurs Santé, Vieillesse et Assurances sociales, membre de la direction, Bureau BASS

Dans une salle de classe sont accrochées des affiches sur lesquelles des élèves de la 9<sup>e</sup> classe ont décrit le métier de leurs rêves. On y trouve, entre autres, mécanicienne auto, journaliste, cardiologue. L’affiche sur la cardiologie indique : « Conditions : il faut pouvoir travailler de manière concentrée. Il faut posséder des connaissances sur le cœur. Inconvénient : la profession ne vous lâche pas. » Et, en gros et détaillé comme sur aucune autre affiche : « Rémunération : un chef de service gagne en moyenne 180 000 francs par an, le salaire de départ se monte à 126 000 francs, le personnel expérimenté touche environ 280 000 francs. » Est-ce un hasard si l’argent occupe une place si importante sur l’affiche ayant trait à la profession médicale ? Par ailleurs : les chiffres sont-ils justes ?

### Étude empirique sur les revenus des médecins

Il est difficile d’enquêter sur les revenus des médecins, notamment ceux qui exercent en libéral dans des cabinets. Il existe diverses démarches envisageables – interroger directement les médecins, obtenir les données sur les revenus auprès des services du personnel des prestataires et croiser diverses sources de données : celles de sociétés fiduciaires qui gèrent des cabinets médicaux, des données structurelles sur les cabinets<sup>32</sup>, des données de facturation émanant des caisses d’assurance maladie<sup>33</sup> et des données des caisses de compensation AVS. Toutes ces approches ont leurs atouts et inconvénients. La présente contribution repose sur des analyses de données issues de la caisse de compensation AVS.

### Contexte et méthodologie

À compter des années 1970, la FMH, l’association professionnelle des médecins en Suisse, mandate régulièrement des études sur les « revenus des médecins en libéral », qu’elle publie dans le *Bulletin des médecins suisses*. Les données lui sont fournies par la caisse de compensation Medisuisse (anciennement Caisse de compensation médecins-dentistes-vétérinaires), à laquelle environ deux tiers des médecins indépendants sont affiliés. La dernière

publication date de 2012 et s’appuie sur des données de 2009<sup>34</sup>. Pour accroître le panel et la qualité des études sur les revenus, Kilian Künzi et Mario Morger ont analysé, pour le compte de l’Office fédéral de la santé publique, les données de l’intégralité des caisses de compensation AVS<sup>35</sup>. La population de base a été établie au moyen du Registre des professions médicales, ce qui permet d’identifier la totalité des médecins en exercice, qu’ils pratiquent en cabinet ou en milieu hospitalier.

Du point de vue méthodologique, l’étude de K. Künzi et M. Morger s’appuie sur les publications précédentes de la FMH, mais les auteurs tentent de corriger les effets du temps partiel sur les revenus et de mettre l’accent sur les revenus dits standardisés, qui correspondent à une activité professionnelle à plein temps. Différents registres et sources de données ont été reliés selon une procédure de double anonymisation : *a*) registre des professions médicales (MedReg), *b*) comptes AVS individuels de la Centrale de compensation (CdC), *c*) données des caisses d’assurance maladie (registre des codes-crédanciers, pool de données et pool tarifaire de SASIS), *d*) données agrégées relatives aux taux d’occupation, issues de la statistique médicale de la FMH et *e*) statistique hospitalière de l’OFS avec données sur l’emploi des médecins exerçant dans ce secteur. La consolidation des revenus déclarés à l’AVS requérant beaucoup de temps, seules les données de 2014 étaient disponibles (et l’évaluation des indépendants n’était pas achevée) lors de l’extraction de la base de données au printemps 2017. Selon les années, le jeu de données comprenait entre 18 360 (2009) et 22 353 (2013) médecins titulaires d’un titre de spécialiste. Le taux de couverture, mesuré à l’aune de l’ensemble des médecins spécialistes en activité selon la statistique médicale de la FMH, oscille de ce fait entre 88 % (2009) et 95 % (2013). Seuls les médecins ayant achevé leur spécialisation ou possédant un titre de spécialistes ont été pris en compte (c’est-à-dire pas les médecins assistants).

32 OFS : Données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires MAS ; Sociétés des médecins : Étude permanente sur les coûts de fonctionnement des cabinets médicaux RoKo ; Données structurelles des hôpitaux (Chiffres clés des hôpitaux suisses OFSP, statistique des hôpitaux OFS).

33 Prestations brutes AOS ; données et pool tarifaire de SASIS.

34 Künzi, Kilian et Silvia Strub (2012) : Revenus des médecins indépendants : analyse des données 2009 de Medisuisse. Rapport final pour le compte de FMH, Bureau d’études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne.

35 Künzi, Kilian et Mario Morger (2018) : Einkommen, OKP-Leistungen und Beschäftigungssituation der Ärzteschaft 2009-2014. Im Auftrag des Bundesamts für Gesundheit, Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS, Berne. Voir en particulier le résumé en français, pp. V-VIII, d’où ce qui suit a été largement repris (NDT).

## Revenus des médecins indépendants

Les revenus des indépendants assujettis à l'AVS, standardisés sur un plein temps, s'élevaient en 2014 à un revenu médian de 256 700 francs (non standardisé: 209 200 francs). La moitié du panel a gagné au maximum 256 700 francs (revenus standardisés), l'autre moitié excédait ce seuil. La moyenne, qui se situait à 320 200 francs, était bien supérieure au revenu médian. Les 5 % de revenus les plus élevés ont atteint 639 600 francs en 2014.

Des différences de revenus relativement importantes existent entre les spécialités. Les revenus médians les plus élevés sont observés chez les neurochirurgien-ne-s (696 600 francs) et les gastro-entérologues (627 400 francs). Les spécialisations avec les plus bas revenus assujettis à l'AVS sont la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (183 000 francs) ainsi que la psychiatrie et la psychothérapie (194 900 francs). Les médecins spécialisés en médecine interne générale (médecins généralistes) ont déclaré un revenu médian s'élevant à 241 200 francs en 2014. La tendance indique que les revenus moyens dans les spécialités chirurgicales (médians: 438 300 francs) sont comparativement plus élevés que ceux d'autres spécialités. Des différences importantes s'observent lorsqu'on distingue selon les critères sociodémographiques, qui se recoupent partiellement: les revenus des hommes indépendants sont substantiellement supérieurs à ceux des femmes, ceux des Suisses et Suissesses plus élevés que ceux des étrangères et étrangers et augmentent avec l'âge (jusqu'à 55 ans).

## Revenus des médecins salariés

En 2014, les revenus médians des médecins employés assujettis à l'AVS s'élevaient à 197 100 francs (standardisés sur un plein temps; non standardisés: 179 300 francs). Ici aussi la moyenne (226 900 francs) était supérieure au médian. Cette même année, les 5 % du haut du classement des revenus des salarié-e-s ont perçu 460 100 francs (non standardisés). Même si les revenus des employé-e-s assujetti-e-s à l'AVS ne sont pas comparables en tous points avec ceux des indépendant-e-s, on peut tout de même conclure que ces derniers gagnent, en moyenne, largement plus.

On relève également chez les médecins salariés des écarts de revenus relativement importants entre les spécialités. Les revenus médians les plus élevés reviennent à la chirurgie de la main (318 400 francs) et à la radiologie (316 100 francs), les plus bas se trouvent parmi les médecins praticiens (143 300 francs). Les revenus médians des employé-e-s en médecine interne générale se montaient à 160 500 francs. Comme chez les indépendant-e-s, les

spécialités chirurgicales se rangent en haut de l'échelle des revenus. De même, on retrouve chez les salarié-e-s de fortes différences salariales en fonction du sexe, de l'âge et du pays qui a délivré le diplôme.

## Discussion

L'étude de K. Künzi et M. Morger montre – sans grande surprise – qu'il existe des différences salariales au sein du corps médical. Le niveau de revenu dépend essentiellement de la discipline, mais aussi du sexe – même les médecins indépendantes gagnent, à spécialité égale, moins que leurs confrères. Les revenus varient évidemment aussi selon la fonction exercée (par exemple, cheffe de clinique, cheffe de service). Mais le pool de données de l'étude ne contenait aucune information à cet égard. Une étude antérieure menée en secteur hospitalier<sup>36</sup> a toutefois révélé que, outre le salaire fixe, la part variable de ce dernier (honoraires, participations à des fonds, activités en libéral, expertises, etc.) s'accroît parallèlement à l'évolution de la fonction et peut atteindre jusqu'à plus de 40 %.

Lorsque la politique s'intéresse aux questions de revenus, elle se concentre souvent sur les valeurs extrêmes. Le panel de K. Künzi et M. Morger (2018) comprend seulement 118 médecins (0,6 % du corps médical spécialisé) dont les revenus annuels dépassaient la barre du million en 2014. La grande majorité d'entre eux exerçait en cabinet. En matière de réduction des coûts dans le secteur de la santé publique, les plafonnements salariaux devraient par conséquent avoir un caractère essentiellement symbolique – à l'inverse des interventions sur les tarifs et des contrôles des facturations.

36 Künzi, Kilian, Silvia Strub et Désirée Stocker (2011): Analyse de données Medisuisse 2008 et recensement des médecins hospitaliers en 2010. Revenus des médecins en exercice, in: Bulletin des médecins suisses, 92(36), pp. 1361-1366.